



L'an deux mille vingt quatre
Le : 12 mars
Le Conseil Municipal de la ville de CHAURAY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de M. Claude BOISSON, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 mars 2024.

PRESENTS : MM. C.BOISSON, JP.DIGET, P.BARRÉ, C.MOSCHENI, D.GUIGNARD, JC.RENAUD, F.BURGAUD, S.BERDOLET, M.OSMOND, C.RICHECOEUR, C.POIRIER, L.FAUCOMPRESZ, S.DALLET, S.VOLLÉ, P.DOUBLEAU, N.MAGRO, CA. CHAVIER, P.GIRARD, AL.GABORIAUD, D.BREMENT, S.CHAIGNE, C.LOUSTAUNAU et C.QUESNEL.

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION: E.BOURCEVET donne procuration à C.BOISSON, Y.PELLETIER-GUILBARD donne procuration à M.OSMOND, C.ROCHE donne procuration à D.GUIGNARD, C.DE OLIVEIRA donne procuration à S.CHAIGNE et JE. BERTRAND donne procuration à JP. DIGET

ABSENT EXCUSÉ: Y. AUBERT

Secrétaire de séance : Pascal GIRARD

Délibération fixant les tarifs d'inscription pour le concert de musique classique du 14 avril 2024 »

Dans le cadre de l'organisation du concert de musique classique « REQUIEM DE MOZART » qui se déroulera le dimanche 14 avril 2024 à la salle des fêtes de Chauray, il est demandé un droit d'entrée suivant les tarifs proposés ci-dessous :

Liste des tarifs	Tarif/personne
Plein Tarif	10 euros
Tarif enfant (5ans à 10 ans)	8 euros
Tarif groupe (minimum 15 personnes)	8 euros

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'offre d'animation de la Ville de Chauray

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 28 voix pour :

Article 1 : Approuve les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus ; »

Article 2 : Dit que les recettes seront encaissées par la régie recettes du service animation de la Ville de Chauray.

Reçu en préfecture
Le

Publié ou notifié
Le

Le Maire
Claude BOISSON

Fait en Mairie, le 12 mars 2024
Le Maire,

Claude BOISSON

Le secrétaire de séance,

Pascal GIRARD

